



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Vingt-neuvième séance du troisième mandat, 29 mars 2017 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Dominique Belin, président
Oyunbileg Batbuyan
Mahdia Benkhoucha
Romain Boillat
Sophie Brandon
Léo Buehler
Vincent Chazaud
Ignace Cuttat
Stephan Davidshofer
Piera Dell'Ambrogio
Jean-François Denis
Andreas Dettwiler
Corentin Droz
Valérie Dullion
Anouk Dupré
Éric Eigenmann
Nadine Frei
Corine Frischknecht
Marine Girardin
Andréa Goin Othon
Didier Grandjean
Michel Grandjean
Irène Hermann Palmieri
Jérémy Lucchetti
Olivier Maulini
Sébastien Müller
Marie-Laure Papaux
Matthieu Pichon
Marco Sassòli
Daniela Sauge
Pascal Sciarini
Nicolas Tamayo
Leonard Truscello
Valeria Wagner.

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Jacques De Werra, vice-recteur.

Secrétariat

Sophie Desjacques.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Excusé-e-s :

Anton Alexeev
Julien Chanal
Véronique Dubosson
Samuel Freitas
Macaire Gallopin
Nicolas Gisin
Brenda Kwak
Fabio Lorenzi-Cioldi
Jacques Moeschler
Sylvain Marchand
Didier Picard

Stéphane Berthet, secrétaire général
Denis Hochstrasser, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice.
Michel Oris, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général adjoint.
Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Invitées :

Mme B. Matilleri, directrice du service égalité UNIGE
Mme S. Destanne de Bernis, présidente de la CGTF
Mme N. Barral, secrétaire de la CGTF
Mme A. Schubert membre étudiante CGTF

1.2. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé.

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2017

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président : la commission « Émoluments » s'est réunie et une proposition a été retenue portant sur des émoluments à 50 francs pour tous, diplômés suisses ou étrangers, remboursables si la personne s'immatricule à l'université et non-remboursable pour les personnes non-admises ou qui ne s'inscrivent pas (*no show*). Un principe d'égalité a donc été introduit.

Les travaux de la commission sont suspendus dans l'attente de la consultation des associations étudiantes, du rectorat et de l'assemblée.

La question devrait se régler lors de la séance de mai prochain.

M. Eigenmann demande si une projection financière a été menée sur les propositions de la commission.

Le président ajoute que la commission a estimé qu'elle n'avait pas à s'occuper de prospection financière mais uniquement de propositions politiques.

M. Cuttat informe qu'il n'y a pas de conséquence significative sur le budget de l'université et que cela est important à relever.

Le président accueille deux nouveaux membres : Mmes Andréa Goin Othon et Mahdia Benkhoucha qui remplacent Mme Fontanet et M. Meyer comme représentantes du corps intermédiaire. Il leur souhaite la bienvenue.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le recteur relève que la presse a informé de la mise en place d'une formation pour les imams. L'université a consulté les communautés concernées de Genève, le bureau de l'intégration du canton ainsi que les autorités fédérales et des experts sur leurs besoins. Cela a participé à la réflexion sur le type de formation qui pourrait être délivrée aux imams. Il ne s'agit donc pas de former des imams.

Le président demande quels sont les secteurs de l'université liés à la formation pour les imams.

Le recteur : les SdS et la théologie. Le but est de permettre aux imams de s'intégrer dans la société suisse en connaissance de toutes ses composantes. Il s'agira de formation continue et le public doit encore être ciblé.

M. Grandjean : des personnes de la faculté des lettres, notamment du département d'arabe et d'islamologie, ont de très grandes compétences, étaient-elles présentes ?

Le recteur répond par la négative mais souhaite que toutes les énergies soient fédérées dans ce projet.

Le président demande si le rectorat a les réponses aux questions de M. Chanal et de M. Grandjean.

Le recteur répond oralement à celle de M. Grandjean relative à la location de salles. Les normes imposées en matière de sécurité impliquent des frais supplémentaires.

M. Grandjean demande d'où proviennent ces normes. Il estime cocasse qu'une aula pleine de monde à dix-sept heures ne pose pas de problème alors que quelques heures plus tard, le même nombre de personnes devient problématique et sujet à des normes....

Le recteur informe que l'UNIGE doit respecter des normes de l'État. Il n'en sait pas beaucoup plus mais signale que la responsabilité de l'université est engagée dans le cas d'incident et que le rectorat ne peut pas courir ce risque. Ces nouvelles règles sont certes contraignantes et coûteuses mais l'université doit s'y plier. Bien entendu, il serait dommage que des événements ne puissent se produire faute de moyens.

Il est demandé au recteur comment le risque est évalué et comment les priorités sont choisies. Le bâtiment des sciences connaît un risque d'inondation réel et le matériel n'est pas assuré.

Le recteur répond que des analyses de coût sont effectuées. Le coût d'assurance du matériel en physique est trop onéreux par rapport à la probabilité d'une inondation. Le risque zéro n'existe pas et il est nécessaire d'évaluer chaque cas et de peser les intérêts.

Le président fait remarquer que lors des premières séances de l'assemblée il n'y avait pas de Sécuritas à l'entrée tout comme durant les séances du conseil de l'université. Pourquoi est-ce nécessaire aujourd'hui alors que jamais un incident ne s'est produit ?

Le recteur répond que le contrat avec l'entreprise est global et qu'il ne concerne pas uniquement l'assemblée. Il doit s'informer pour répondre en détail.

Le président demande à M. Grandjean s'il considère que sa question est traitée.

M. Grandjean répond que non. Il est étonné de travailler dans une université qui connaît des restrictions budgétaires et de voir de l'argent dépensé dans des tâches qui ne lui paraissent pas nécessaires. Il souhaite en savoir plus sur les exigences demandées par les pouvoirs publics.

M. Tamayo souhaiterait que les étudiants soient plus intégrés dans la vie de l'université et imagine un service de sécurité interne sans sous-traitance privée avec des étudiant-e-s formé-e-s à l'interne et rémunéré-e-s. Cela éviterait d'engager les mêmes personnes mais par le biais d'une société externe. Les coûts en seraient réduits et les étudiants-es plus impliqué-e-s dans la vie de l'université.

M. Eigenmann suggère de repousser l'heure critique de 18 heures à 20 heures. Cela générerait des économies. C'est une piste supplémentaire à la réflexion.

M. Grandjean encourage le rectorat à reprendre la question de la sécurité dans les locaux et les contraintes y afférentes. Il estime que de nombreuses propositions intéressantes ont été formulées et souhaite qu'elles ne soient pas lettre morte.

Le recteur informe que le dossier est suivi par le vice-recteur J.-M. Triscone et qu'il pourra revenir sur le sujet lors d'une prochaine séance. Il relève que le rectorat n'est pas non plus satisfait de voir des dépenses augmentées pour ce type de problématique.

M. Maulini informe que le *Règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F40501)* semble être la base légale à la question.

Le président demande s'il y a d'autres questions au rectorat.

M. Sassoli souhaite ajouter un élément à la question de M. Chanal qui sera traitée lors de la prochaine séance. Pourquoi la procédure d'engagement d'un-e remplaçant-e ne peut-elle commencer que lorsque le certificat de naissance est produit ? Cet excès de formalisme induit des délais trop importants pour les engagements qui parfois n'ont plus raison d'être car la personne revient de son congé maternité !

M. Sciarini informe que le problème existe également pour les subsides tremplin.

Mme Mantilleri demande qu'un message lui soit transmis afin qu'elle examine le problème.

4. BILAN DE PLAN D'ACTION ÉGALITÉ 2013-2016 ET PERSPECTIVES

Le président cède la parole à la directrice du bureau de l'égalité afin qu'elle présente le bilan et les perspectives du plan d'égalité.

Mme Mantilleri remercie l'assemblée de l'invitation. Elle indique que sa présentation est succincte afin de permettre le dialogue. Elle suggère aux membres de s'informer via le site internet de son service qui contient tous les détails des différentes actions menées. Le service égalité fonctionne avec le soutien financier du rectorat et également celui du programme fédéral quadriennal égalité depuis 2003. En 2012, les universités devaient

présenter des plans d'actions détaillés afin de recevoir des subventions. Le premier plan d'action de l'UNIGE a été celui de 2013-2016. Dans ce plan, la mise en place d'un ancrage pour que les personnes déléguées à l'égalité soient intégrées au budget de l'université a été opéré. Il s'agissait d'un souci de continuité, les fonds fédéraux n'étant pas pérennes. Le secteur des questions féminines est ensuite devenu le service égalité. Le programme « boursière d'excellence » s'est transformé en programme professeurs afin de mieux répondre au but poursuivi, celui de l'augmentation du nombre de professeures.

D'autres réalisations ont été menées : les programmes de mentorat, de subsides et d'atelier. Une brochure « parents » a été éditée, une campagne stéréotype (dont les actes seront publiés bientôt) recoupée avec la campagne qui est en train de se mettre en place sur le harcèlement. La brochure « souvenirs de la délégation » est un excellent outil de travail pour toutes les commissions de nomination, cela donne de bons conseils pour procéder avec un minimum de biais de genre. Une étude sur l'égalité salariale a également été menée et un groupe de travail suit les résultats de cette étude qui démontre notamment une surqualification de femmes dans le PAT. Enfin, l'étude sur les carrières académiques à l'université dont l'assemblée a pris connaissance avec la présentation de Mme Faniko. Cette étude a produit un groupe de travail « harcèlement » qui cherche à apporter des solutions concrètes. Une grande campagne de sensibilisation, de prévention sera mise en place en septembre. Un guide sera édité afin de permettre aux victimes de savoir comment se défendre et de mieux définir le harcèlement. Il devrait permettre aussi de former les responsables d'équipes à détecter des comportements afin que les rapports entre les personnes soient harmonieux.

Le recteur a envoyé un message à l'ensemble de la communauté universitaire pour rappeler les règles éthiques et attirer l'attention de la communauté universitaire sur son contenu, notamment dans le chapitre « respect de la personne ».

Le plan d'actions 2017-2020 est un focus sur les sciences notamment parce que les statistiques de progression de carrière féminine sont en deçà de ceux des autres facultés. Le 30 juin, une professeure de Stanford viendra parler de « Gender Innovation » dans la recherche.

Des ateliers de sensibilisation au management de la diversité seront également mis en place. Dans le « Gender Group » de la LERU, auquel Mme Mantilleri participe, un travail est mené sur les biais de genre.

La directrice informe encore qu'elle a reçu un financement dans le cadre d'un projet « Interreg » autour de l'égalité avec l'université de Besançon, *PILE - Projet Interrégional Laboratoire de l'Égalité/Université de Franche-Comté - Université de Genève, Échanger des bonnes pratiques en matière d'égalité dans les domaines de l'éducation et de la recherche, en lien avec le monde professionnel et développer des actions communes en vue d'améliorer l'employabilité des étudiant-e-s des deux universités porteuses du projet, en inscrivant l'égalité dans la formation et la préparation à l'emploi de ces professionnels en devenir.*

Elle remercie l'assemblée de son écoute et de son soutien.

Le président remercie Mme Mantilleri et demande si les membres ont des questions.

D. Grandjean demande quels sont les projets qui permettent d'augmenter le nombre de femmes professeurs en dehors du projet spécifique en la matière.

Mme Mantilleri : tout ce que l'on entreprend, met en place, permettra d'augmenter la proportion de femmes professeurs. La délégation fait un travail important et toutes les actions parallèles portent leur fruit.

M. Denis : qu'en est-il au niveau des doctorants-es ?

Mme Mantilleri : à ce niveau, il y a une majorité de femmes et tout va bien, c'est ensuite que cela se modifie, le fameux effet ciseau, et qu'il faut intervenir. C'est vers le post-doctorat que cela débute. Les programmes de mentorat sont une aide qui permet aux jeunes femmes de poursuivre.

Mme Wagner aimerait comprendre le ratio entre le 7 pour cent de professeures en sciences et le nombre d'étudiantes.

Mme Mantilleri indique qu'environ 50 pour cent de femmes entrent en faculté des sciences depuis plus de 20 ans. Il y a encore de nombreuses femmes ayant obtenu un doctorat puis, elles disparaissent des radars. Elle souhaite donc travailler sur « *la culture et l'atmosphère* ». La culture de laboratoire n'est pas très facile si vous êtes la seule femme. La lutte contre les stéréotypes est importante. Les sciences ont lancé le programme Athéna à destination des collégiennes et collégiens.

Le recteur indique que certaines facultés ont des commissions pour les carrières académiques. C'est très utile dans la période qui suit la thèse pour permettre de fixer des objectifs. Toutes les facultés n'ont pas ces moyens. Certaines bonnes pratiques pourraient être étendues à toutes les facultés.

Le président mentionne que la faculté des sciences est très hétérogène et que certains départements ne comptent que 20 pour cent de femmes et que le programme Athéna concerne la section de physique et de mathématiques.

Mme Sauge indique que les programmes NCCR subissent une pression importante du FNS sur l'égalité des chances. Elle ajoute que le temps partiel n'est pas une solution car souvent seule la baisse de salaire est réelle alors que la charge de travail n'est pas modifiée. Sensibiliser au biais de genre à chaque début de commission de nomination est une idée à retenir qui se pratique ailleurs.

M. Truscello estime que la proportion d'étudiantes liées au nombre de professeures en FAPSE n'est pas adéquate. Il y a en psychologie presque 80 pour cent d'étudiantes et seulement une femme professeure.

Mme Mantilleri en a déjà parlé avec le département : les femmes parties à la retraite ont été remplacées par des hommes...

Le président remercie Mme Mantilleri de la présentation.

5. RAPPORT DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ : VOTE

Le président : le rapport est une mine d'information et également de coquilles.

M. Grandjean suggère que les erreurs soient transmises par écrit au secrétaire général.

M. Tamayo : p. 37-38 le tableau est inexact.

M. Truscello : il est mentionné que la pédagogie est à la pointe du progrès... comme étudiant il estime que lorsqu'en Espagne on analyse le visage des étudiants pour voir s'ils s'ennuient en cours, il existe encore une marge de progrès à l'UNIGE !

Mme Saugé : p. 8, il faut corriger centre Interfacultaire en sciences affectives et Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel.

M. Grandjean : ces rapports sont toujours des mines de renseignements mais ils ne donnent pas un aperçu réel de l'université puisque l'accent est mis sur la nouveauté. Il aurait aimé trouver un écho du Dies Academicus et la liste des doctorats honoris causa que l'UNIGE a décernée. Cela serait intéressant auprès de nos partenaires pour faire valoir l'université.

Le recteur signale qu'une brochure est publiée chaque année sur le Dies. Toutefois, comme la liste des prix décernés est mentionnée, il considère que cette demande est justifiée et que l'oubli sera rectifié.

Le président est étonné par le poids excessif mis sur les classements internationaux. Le classement Shanghai apparaît presque à chaque page.

M. Maulini fait remarquer qu'en page 11, la référence à ce classement est hors sujet.

Le président comprend que l'innovation soit mise en valeur mais la solidité du socle ne ressort guère. La mobilité suisse lui semble pathétique (p. 43).

Le recteur est d'accord qu'elle est très faible et qu'elle n'est pas assez soutenue. Un projet existe avec l'UNIZH pour des échanges plus réguliers. Les bourses de mobilité à l'intérieur de la Suisse sont inexistantes et c'est peut-être un facteur explicatif.

Le président : le tableau de la page 49 est techniquement exact mais il ne parle pas de la réalité de l'évolution dans cette présentation. P. 58-59 également une erreur dans le tableau.

M. Truscello : ce rapport mentionne seulement ce qui fonctionne, tout est magnifique. Les problèmes budgétaires ne sont pas évoqués par exemple.

Le recteur mentionne que d'autres documents sont plus politiques et mettent en avant les difficultés de l'UNIGE et les défis à relever. La finalité du rapport de gestion est de dire ce qui a été réalisé l'an passé.

M. Sassoli : p. 35 la phrase ne se termine pas. Il trouverait que mentionner les défis que l'UNIGE a dû relever serait adapté à une démarche d'universitaire.

M. Maulini souhaite remercier les auteurs du texte. Le genre textuel est particulier mais on y apprend beaucoup de choses. Il se demande quels sont les critères qui déterminent le choix des aspects mis en avant ? Il relève que dans les pages 11 à 14 sur 14 exemples cités, 9 proviennent de la biomédecine. Il y a une nette asymétrie avec les études littéraires, par exemple. L'UNIGE se veut généraliste et à la lecture du rapport, cela ne transparaît pas et il y a un certain déséquilibre.

Le recteur : les facultés sont interrogées et proposent les points à mettre en avant dans le rapport de gestion. Le contenu des communiqués de presse est également pris en compte. Toutefois, le recteur retient la remarque qui lui semble pertinente dans le rééquilibrage des domaines.

Au vote, le rapport est accepté par 28 oui, 1 non et 4 abstentions.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES : VOTE

La présidente présente le rapport et les points importants. Elle relève la baisse des subventions ordinaires malgré des associations de plus en plus actives et la diversité des projets proposés.

Les subventions extraordinaires sont en grande augmentation comme l'an dernier ce qui dénote un grand dynamisme des associations.

Elle mentionne également le manque d'espace et de locaux pour les associations.

Le président demande s'il y a des questions.

M. Truscello : comment se fait-il que l'AED et l'EMG qui sont d'importantes associations ne reçoivent pas de subvention ordinaire ?

Mme S. Destanne de Bernis : les conditions pour recevoir des subventions sont claires et si les comptes n'ont pas été envoyés, alors ils n'ont pas reçu de subvention.

M. Truscello se demande si des démarches actives ont eu lieu en ce sens auprès des associations.

Mme S. Destanne de Bernis répond que non. La procédure est claire.

Mme O. Batbuyan estime que c'est le rôle de la CGTF de mieux informer les associations et de les contacter afin qu'elles sachent quelles sont les règles qui s'appliquent pour recevoir des subventions.

Mme S. Destanne de Bernis rappelle que le rectorat définit quelles sont les associations reconnues et enregistrées ayant droit aux subventions ordinaires, cela n'est pas du ressort de la CGTF. Ensuite il y a les règles de la CGTF pour recevoir les subventions et si elles ne sont pas remplies, c'est de la responsabilité des associations de faire le nécessaire.

M. Tamayo estime que les associations doivent s'organiser en conséquence pour recevoir des subventions. La CGTF ne peut contacter chaque association en ce sens, cela n'est pas son travail.

Une discussion suit sur le mode d'action de la CGTF par rapport à la publicité que cette dernière devrait faire ou non sur la possibilité et les conditions d'octroi de subventions. Les critères existent et ils doivent s'appliquer, c'est une garantie. La CGTF est à disposition pour aider les associations dans les démarches requises. Un débat aura lieu afin de déterminer ce qui pourrait être amélioré.

Le président rappelle que le règlement de la CGTF est adopté par l'assemblée. Les membres de la CGTF sont élus par l'assemblée. Le rapport est présenté chaque année devant l'assemblée. La qualité des échanges possibles est suffisamment grande et il lui semble que les associations peuvent se renseigner. Si des modifications doivent être apportées au règlement d'attribution des subventions, il faut les proposer et en discuter.

Au vote, le rapport est accepté par 29 oui et 4 abstentions.

7. DIVERS

Mme Frei veut revenir sur l'appel à projets avec l'université de Jérusalem et elle attend d'avoir des nouvelles à ce sujet.

Le recteur répond qu'elles sont à disposition sur le site des relations internationales, mais qu'elles peuvent volontiers être envoyées.

M. Denis : des portes, de type sas ont été installées au CMU sans consultation des usagers. Il faut pousser ces portes et cela pose problème à des personnes qui entrent difficilement avec leurs bagages...

Le président pense que l'office des bâtiments du canton a pris cette décision, l'immeuble n'appartenant pas à l'université.

Le président veut exprimer sa tristesse de voir que le rectorat contribue à perpétuer une imposture historique en commémorant la révolution d'octobre 1917 alors qu'il ne s'agit que d'un coup d'état. Il proteste contre cette déformation de l'histoire.

La séance est levée à 21 heures et une poignée de minutes.

Suivi de séance :

- Quelles sont la base légale et les prérogatives de l'UNIGE dans l'application des normes de sécurité ? (QaR de M. Grandjean) Brigade d'étudiants-es pour assurer la sécurité avec formation à l'interne ?
- QaR de M. Denis et M. Chanal
- QaR de M. Picard

Points à l'étude :

- Anonymisation
- Émoluments
- CCER : enquête
- Motion « Égalité »

Les prochaines séances auront lieu les mercredis 17 mai, 21 juin et 27 septembre 2017 (1^{re} séance du 4^e mandat).